2025-03-26

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Informations réglementées (informations privilégiées) diffusées par la Banque nationale de Belgique le 26 mars 2025 à 17h45 CET.

Résultat et affectation du résultat relatifs à l'exercice 2024

Ce 26 mars 2025, le Conseil de régence de la Banque nationale de Belgique a approuvé les comptes annuels 2024, conformément à l'article 44 des statuts. Le réviseur d'entreprises a émis une opinion sans réserve sur les comptes annuels et a confirmé que les données comptables reprises dans le présent communiqué concordent avec les comptes annuels.

Les comptes annuels et le rapport de gestion sont disponibles sur le site internet de la Banque.

Résultat

La Banque a réalisé en 2024 une perte, de 3 679 millions d'euros, contre une perte de 3 370 millions d'euros lors de l'exercice précédent (-309 millions d'euros[1]).

Les principaux facteurs explicatifs sont détaillés ci-dessous :

Structure générale du résultat (millions d'euros)

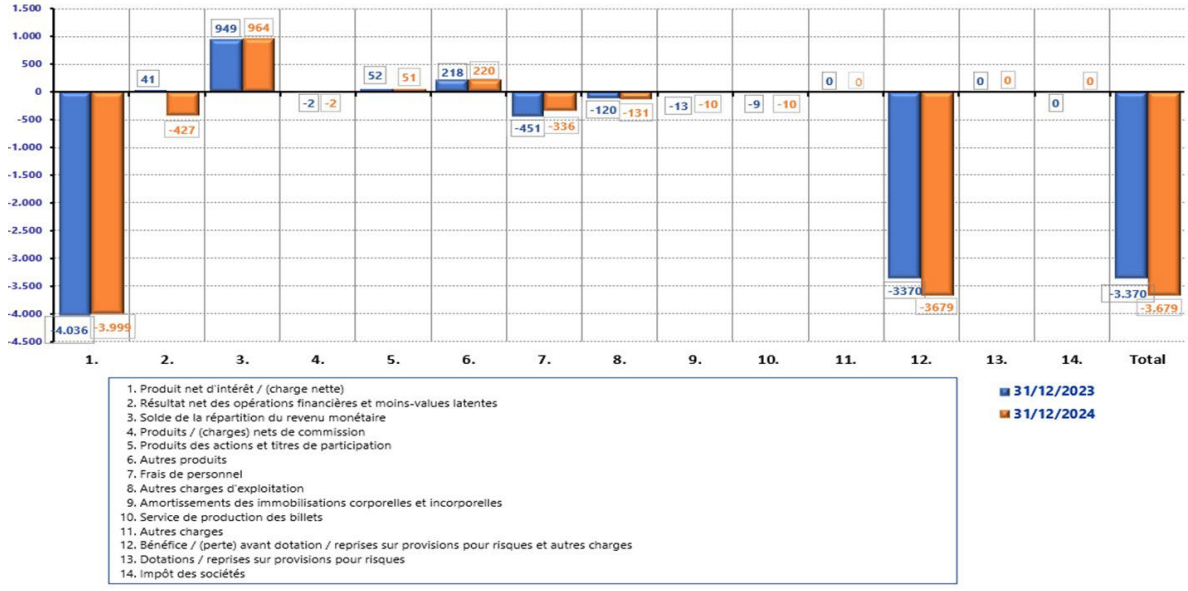

Ce résultat découle essentiellement de l'ampleur de la charge nette d'intérêt qui demeure quasi-identique par rapport à 2023, passant d'un montant de –4 036 millions d'euros à un montant de –3 999 millions d'euros. Il s'agit principalement de la conséquence du coût de financement des portefeuilles de politique monétaire: les charges d'intérêt sur les dépôts que les établissements de crédits détiennent auprès de la Banque ont augmenté, alors que les actifs, le plus souvent à long terme, qui composent ces portefeuilles étaient assortis de rendements bas lorsqu'ils ont été acquis. Ensuite, la détérioration du résultat net des opérations financières (-468 millions d'euros) a accentué la dégradation de la perte.

L'évolution de la charge nette d'intérêt est essentiellement expliquée par:

[1] Les montants entre parenthèses indiquent l'effet sur le compte de résultats.

Communication
Banque nationale de Belgique s.a.
boulevard de Berlaimont 14
1000 Bruxelles
tél. + 32 2 221 46 28
www.bnb.be
N° d'entreprise: 0203.201.340
RPM Bruxelles

- la hausse des taux d'intérêt (-927 millions d'euros) sur la facilité de dépôt, les réserves excédentaires et autres comptes courants;
- la baisse des volumes des opérations de crédit de la politique monétaire (-1 049 millions d'euros);
- le remplacement de la créance relative à la répartition des billets de banque dans l'Eurosystème par un engagement relatif à la répartition des billets de banque dans l'Eurosystème (-113 millions d'euros);
- la baisse du volume des portefeuilles de politique monétaire (-147 millions d'euros);
- la baisse des volumes des portefeuilles propres (-110 millions d'euros).

Toutefois, cette évolution est compensée par:

- l'augmentation des taux d'intérêt liés aux opérations de crédit de la politique monétaire (+288 millions d'euros);
- l'augmentation du volume de la position TARGET (+1 180 millions d'euros);
- la baisse des volumes sur la facilité de dépôt, les réserves excédentaires et autres comptes courants (+533 millions d'euros);
- l'augmentation des taux d'intérêt des titres des portefeuilles de politique monétaire (+256 millions d'euros);
- l'augmentation des taux d'intérêt des portefeuilles propres (+41 millions d'euros).

La réception nette par la Banque à la suite de la répartition du revenu monétaire a très légèrement augmenté de 12 millions d'euros essentiellement par:

- la hausse du montant mis en commun avec l'Eurosystème (-166 millions d'euros);
- la hausse du revenu monétaire réalloué à la Banque, causée par une augmentation du revenu monétaire global de l'Eurosystème (+178 millions d'euros);
- la reprise de la provision constituée en 2023 dans le cadre de la réduction de valeur d'un titre détenu par une BCN (+2 millions d'euros).

Le résultat net des opérations financières s'est détérioré sous l'influence principale de la perte engendrée par les ventes nécessaires des titres des placements statutaires pour assurer le respect du plafond fixé conformément aux règles établies par le Conseil de régence (-384 millions d'euros). Sur le marché des titres en euros, les pertes en capital ont augmenté à la suite des opérations sur titres détenus à des fins de politique monétaire (-30 millions d'euros). Les moins-values latentes sur les titres en dollars inscrites à charge du compte de résultats ont légèrement augmenté (-18 millions d'euros).

Affectation du résultat

L'année 2024 a été marquée par la baisse de l'inflation, toutefois restée supérieure à l'objectif fixé par les banques centrales, de sorte que les taux d'intérêts ont été baissés à plusieurs reprises, tant en Europe qu'aux États-Unis. Le risque de taux d'intérêt à propos duquel la Banque prévenait dans ses rapports annuels précédents a continué à se matérialiser, ainsi qu'une très forte volatilité des marchés des actions et des obligations. Ces éléments combinés ont conduit la Banque à enregistrer une perte au terme de l'exercice 2024.

Dans le scénario qui représente l'environnement de taux et les attentes du marché à la date de clôture du bilan quant aux évolutions des taux futurs, les résultats de la Banque restent sous pression. Si ce scénario venait à se concrétiser, ce qui est entouré d'une grande incertitude, à composition du bilan inchangée, cela entraînerait une perte cumulée d'un montant de 2,8 milliards d'euros dans les cinq prochaines années. La Banque, dans ce scénario et à circonstances inchangées, s'attend à ce que l'ampleur des pertes diminue progressivement au cours des prochains exercices et elle prévoit un retour à la rentabilité dans cet horizon de cinq ans. Si les taux d'intérêt devaient augmenter par rapport à ces attentes du marché, ces pertes s'accentueraient, et inversement en cas de baisse plus importante des taux d'intérêt. Il est impossible d'effectuer des estimations suffisamment fiables pour une période plus longue que cinq ans, au vu des nombreuses incertitudes. Pour l'année 2025, la sensibilité du résultat à une variation immédiate de 25 points de base des taux d'intérêts directeurs est estimée à 215 millions d'euros sur une base annuelle.

Une estimation des risques financiers quantifiables est à la base de la détermination du montant minimum des réserves de la Banque. Tous les risques financiers de la Banque sont quantifiés, soit selon la méthodologie de la value at risk/expected shortfall, pour laquelle la Banque utilise des paramètres très prudents en matière de distributions, de probabilités et d'horizons temporels, soit selon des scenarii/stress tests à long terme. Ces méthodologies sont aussi utilisées par d'autres membres de l'Eurosystème.

Sur la base de ces calculs, la Banque détermine (i) le niveau minimal des réserves pour couvrir les risques estimés et (ii) le niveau souhaité des réserves à moyen terme, pour lequel il est tenu compte de risques résiduels exceptionnels, de scénarios de stress et – en application de la politique de mise en réserve et de dividende telle qu'adaptée le 27 mars 2024 – des risques qui ne figurent pas au bilan, mais qui pourraient survenir rapidement en raison des missions de la Banque en tant que banque centrale.

Les estimations de risque et les projections de résultats de la Banque sont fortement soumises à une série d'incertitudes, notamment quant aux évolutions futures du marché et aux éventuelles décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE en matière de politique monétaire. L'incertitude est d'autant plus forte que l'horizon examiné est éloigné.

L'estimation fin 2024 du niveau minimal des réserves et du niveau souhaité des réserves à moyen terme se montent respectivement à environ 5,2 milliards d'euros et 10,5 milliards d'euros.

Le calcul de ces niveaux tient compte entre autres à la fois d'une estimation des résultats attendus pour les années suivantes ainsi que d'une estimation des risques sur:

- les portefeuilles-titres propres de la Banque en euros et en devises;
- les opérations de crédit et les portefeuilles-titres de politique monétaire repris au bilan de la Banque dont elle assume seule les risques;
- les opérations de crédit et les portefeuilles-titres de politique monétaire repris au bilan de toutes les BCN de l'Eurosystème dont le risque est partagé entre elles (voir notes 5 et 7 des commentaires des comptes annuels).

Conformément à la politique de mise en réserve, le résultat négatif est d'abord mis à charge de la réserve disponible. Ensuite, il est, si nécessaire, couvert par le fonds de réserve. Ainsi, un montant de € 803,8 millions a été prélevé sur la réserve disponible et un montant de € 2 322,3 millions a été retiré du fonds de réserve, qui ne se compose dès lors que des comptes d'amortissement, qui ne sont pas disponibles pour couvrir une perte ou pour distribuer un éventuel dividende. Enfin, pour couvrir la globalité de la perte, un montant de € 552,9 millions a été reporté à l'exercice suivant. Cette affectation épuise totalement les réserves de la Banque, de sorte que la Banque ne distribuera pas de premier dividende pour l'exercice 2024. Compte tenu du niveau minimal des réserves à la date de clôture du bilan, et conformément à la politique de dividende approuvée par le Conseil de régence[2], aucun second dividende n'est attribué pour l'exercice 2024. À la suite des prélèvements sur la réserve disponible et sur le fonds de réserve, la Banque procèdera à des ventes de titres du portefeuille de placements statutaires, afin de respecter le plafond fixé (voir point 3.2.7.2.III.3 des règles comptables).

Le solde du bénéfice de l'exercice est attribué à l'État conformément à la loi organique. Pour 2024, aucun montant n'est attribué à l'État à ce titre.

Bien que le compte de résultats fasse apparaître pendant trois exercices successifs une perte de l'exercice, les comptes sont établis selon le principe de continuité. Une banque centrale peut en effet, le cas échéant, continuer à assumer ses missions avec une position de capital négative sans remettre en question la continuité d'exploitation. Par ailleurs, la loi ne prévoit aucune exigence de capital minimum.

[2] Voir https://www.nbb.be/doc/ts/enterprise/press/2024/cp240327_2_fr.pdf